

Bruxelles, le 19 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Publication d'une analyse économique et événement à Bruxelles :
la souveraineté financière européenne au cœur des demandes de la FBF**

La Fédération bancaire française (FBF) organise ce jour l'événement « Renforcer la compétitivité bancaire et financière pour une économie européenne toujours plus forte » à Bruxelles. A cette occasion, la FBF publie une analyse économique pour un meilleur financement en France et en Europe et réaffirme que l'Europe ne parviendra à une véritable autonomie stratégique qu'avec une souveraineté financière forte.

Une analyse économique pour un meilleur financement de l'économie

La FBF publie « [Exigences en fonds propres pour les banques européennes en 2025 : une analyse économique à partir de la littérature académique](#) » réalisée par Frédéric Gonand. Cette analyse montre que « *les situations réglementaire et conjoncturelle actuelles rendent légitime un allègement des exigences en fonds propres pour les banques, en France et en Europe. La littérature académique est assez consensuelle pour estimer qu'une baisse des ratios de fonds propres des banques en période de conjoncture dégradée - comme en 2025 - a des effets significatifs sur l'activité économique. Les meilleures études scientifiques disponibles permettent de considérer de façon robuste que, dans le contexte économique actuel, une baisse de 1% des exigences en capital des banques augmenterait rapidement l'offre de crédit d'environ 10%.* ».

Sur la base de cette analyse, la FBF estime que pour les seules banques françaises, déjà très solides, et qui le resteraient, tout en se maintenant à un niveau égal ou supérieur aux autres zones économiques, **le potentiel serait une capacité de prêt de 120 Mds€ de plus (la production annuelle), jusqu'à un encours supplémentaire au bout de 10 ans qui atteindrait près de 1200 Mds€ en plus. La FBF est convaincue que c'est le moment de réfléchir à cela au niveau européen, au moment où nos économies ont tant de besoins.**

Une autonomie stratégique européenne ne se fera pas sans souveraineté financière

L'autonomie stratégique européenne est désormais une conviction commune des autorités européennes, sa mise en œuvre est une urgence. La FBF propose plusieurs mesures qui concordent avec les conclusions des rapports Letta et Draghi. Elles contribueraient à l'établissement d'un cadre réglementaire conciliant stabilité financière et compétitivité de notre secteur au bénéfice de tous ses clients, entreprises et ménages.

C'est dans ce cadre que la FBF a publié récemment ses propositions concrètes dans la note « [Cutting the red tape](#) » qui aborde les enjeux liés aux projets de l'Union de l'Épargne et de l'Investissement, de l'euronumérique, de la finance durable...

Concernant la directive Omnibus présentée le 26 février dernier, les banques françaises rappellent qu'elles se fixent des objectifs publiés visant à orienter les financements en faveur d'une économie plus durable et de la transition énergétique, et ce depuis plusieurs années. Elles sont d'ailleurs parmi les plus avancées dans le monde en la matière. A titre d'exemple, le montant des crédits verts et durables à leurs bilans a augmenté de 50% en un an, passant de 216 Mds€ en 2022 à 337 Mds€ en 2023, soit un quadruplement sur trois ans. En parallèle, l'exposition des banques françaises au secteur des

hydrocarbures ne cesse de diminuer, -16% en 2023 et un rythme encore plus important en 2024. La recherche d'efficacité des règles doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- Entendre la voix des entrepreneurs, qui ne peuvent subir une surcharge de demande de données qui n'auront pas d'effet concret et qui nécessitent des ressources importantes.
- Profiter du retour d'expérience sur la publication des données relatives à la taxonomie depuis l'année dernière, la publication des premiers rapports CSRD ou encore l'application du devoir de vigilance en France depuis 2017, afin de rendre l'application des textes réalistes et efficaces.
- Être cohérent et ne pas imposer aux banques la collecte de données supplémentaires que les entreprises n'auraient pas à fournir par ailleurs et que les banques seraient contraintes de leur demander ; être cohérent entre les différents textes réglementaires et éviter les contradictions, par exemple concernant les exigences de transition.

Pour **Maya Atig, directrice générale de la FBF** : « *Les banques françaises sont attentives à ce que le cadre réglementaire et prudentiel permette un fonctionnement efficace de l'économie et rende ainsi possible le financement des investissements nécessaires pour le futur de l'Europe. Les banques françaises continueront à se mobiliser pour remplir leurs missions, dans un environnement réglementaire qui les y encourage, et contribuer ainsi à relever les défis multiples auxquels l'Europe fait face pour renforcer sa compétitivité et préparer l'avenir. Une véritable autonomie stratégique européenne ne se fera pas sans souveraineté financière.* »

CONTACTS

Benoît DANTON : 06 73 48 80 40 - bdanton@fbf.fr
Clara DELMOTE : 06 31 06 60 39 – cdelmote@fbf.fr



@FBFFrance